

# **Règlement**

## **TRAIL DU BOUDIN – 3EME EDITION – 09 Novembre 2024**

### **Organisateur :**

La troisième édition du trail du boudin est une course chronométrée ouverte à tous, organisé par l'association du Lignon Football Club.

### **Inscription :**

**Ouverture des inscriptions environ 1 mois avant le jour de la course.**

Les Cadets nés entre 2008 et 2009 peuvent seulement participer au parcours 8,5km.

Les Juniors nés entre 2006 et 2007 peuvent participer aux parcours 8,5km et 13km.

Les Espoirs nés entre 2003 et 2005 peuvent participer aux 3 courses.

Les Seniors nés entre 1991 et 2002 peuvent participer aux 3 courses.

Les Masters nés avant 1990 peuvent participer aux 3 courses.

Inscription en ligne sur le site [logicourse.fr](http://logicourse.fr). Possibilité de s'inscrire le jour de la course avec un supplément d'un euro en fonction des places disponibles.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **Pour les personnes mineures**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
  - D'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise ou Athlé running délivrée par la FFA ou d'un « Pass J'aime Courir » délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont plus acceptées.
  - D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une **des fédérations partenaires de la FFA**. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
  - L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- **Pour les personnes majeures**, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :
  - D'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise ou Athlé running délivrée par la FFA ou d'un « Pass J'aime Courir » délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont plus acceptées.
  - D'une attestation (papier, électronique ou type QR Code) indiquant que la personne à réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisations seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliées et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

### **Retrait de dossard :**

Ouverture du retrait de dossard à partir de 12h00 et fermeture 15 minutes avant le départ de la course.

**LES 100 PREMIERES INSCRIPTIONS DE CHAQUE COURSE SE VERRONT ATTRIBUE UN LOT COUREUR.**

## **Parcours :**

Il s'agit d'une course à pied nature en autosuffisance.

Pour cette troisième édition du trail du boudin, l'organisation propose trois parcours tracés dans les forêts de Boën-sur-Lignon, Marcoux, Sail-sous-Couzan et Trelins avec environ 90% de chemins et sentiers balisés (13 et 22km) et 60% de chemins et sentiers balisés (8.5km). Les départs et arrivées se feront sur la place de la mairie de Boën-sur-Lignon.

- Course découverte de 8.5 km avec environ 300m de dénivelé positif. **(40% de bitume et 60% de chemin).**
- Course nature de 13 km avec environ 500m de dénivelé positif.
- Trail court de 22 km avec environ 800m de dénivelé positif.

## **Horaires :**

- 8.5 Km : départ 15h, arrivée du premier estimée aux alentours de 15h40.
- 13km : départ 14h30, arrivée du premier estimée aux alentours de 15h30.
- 22km : départ 14h, arrivée du premier estimée aux alentours de 15h30.

## **Ravitaillement :**

- 8.5km : pas de ravitaillement
- 13km : 1 ravitaillement
- 22km : 2 ravitaillements

A l'arrivée, un ravitaillement sera proposé aux coureurs.

## **Balisage :**

Le balisage sera présenté le jour de l'épreuve.

## **Circulation :**

Tout coureur doit respecter le code rural et le code de la route en tant que piéton.

Tout coureur doit respecter la faune et la flore.

## **Matériel obligatoire :**

Un sifflet ou téléphone, alimentation solide et liquide personnelle suffisante selon le parcours, porte dossard ou épingle à nourrice.

### **Sécurité :**

En cas d'accident, les concurrents se doivent secours et entraide :

- Protéger la personne
- Alerter l'organisation auprès du signaleur le plus proche.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui rendre son dossard. Les concurrents pourront alors être rapatriés par nos soins.

### **Assurance :**

Une garantie responsabilité civile est souscrite par l'organisation par le biais de l'association Lignon Football Club.

Cependant, il est fortement conseillé aux concurrents de souscrire une assurance individuelle accident.

### **Résultat :**

Les remises de récompenses seront données aux alentours de 16h00. Seront récompensés, les trois premiers au scratch masculin et les trois premières au scratch féminin de chaque course.

Les classements seront consultables le soir même après la course sur le site Logicourse.

### **Droit à l'image :**

L'inscription donne droit à l'organisation de publier les images prises lors des courses sur ses différents supports.

### **Modification/Annulation :**

En cas de force majeure (intempéries, COVID...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter les épreuves en cours ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

### **Repas :**

Cette année, l'organisation propose le repas traditionnel Boënnais à l'arrivée en option (5 euros), non inclus dans le prix de l'inscription, à réserver sur Logicourse.